

Annexe 2 : Typologie des lésions concernées*

Au vu du rapport des experts et suivant les différentes conférences d'experts et de consensus citées dans le rapport, il est proposé que les lésions décrites ci-après entrent dans le champ d'application de la spécificité des centres SOS MAIN :

- Les injections sous pression
- Les amputations ou dévascularisations
- Les pertes de substances tissulaires
- Les lésions de la face palmaire de la main comprenant les lésions des tendons fléchisseurs, les lésions artérielle et nerveuse
- Les délabrements multi tissulaires
- Les fractures complexes du poignet et de la main

*Contribution du groupe d'expert régional pour l'aide à l'orientation des patients en nuit profonde, à titre indicatif et non exhaustif (Cf. 1.2.2 du cahier des charges SOS main)